

N° 2 - 9 avril 2014

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Vigne

A RETENIR CETTE SEMAINE

MANGE-BOURGEONS :

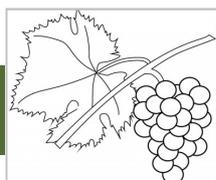
Pression modérée. Fin de période de sensibilité atteinte ou toute proche en secteurs tardifs.

ENTREPLANTATIONS ET PLANTATIONS :

Des plants ZP d4 pour se préserver de la flavescence dorée.

MILDIU :

Risque épidémique considéré comme faible.



STADES PHENOLOGIQUES



Débourrement du bourgeon, les feuilles s'écartent.

Les conditions climatiques estivales de ces derniers jours ont favorisé une progression rapide de la phénologie. Le stade débourrement peut être considéré comme atteint ou dépassé à l'échelle du vignoble pour le chardonnay et le pinot noir. Pour le meunier, le stade débourrement est en cours de généralisation.

En secteurs précoces, des parcelles de chardonnay ont atteint le stade 07 "1 feuille étalée". La deuxième feuille ne devrait pas tarder à se déployer. Comparée à la moyenne décennale (calculée sur la période 2004 - 2013), la phénologie connaît, à ce jour, un peu plus d'une semaine d'avance.

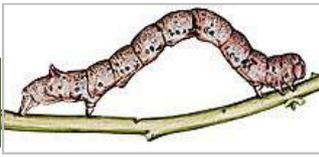
Chardonnay : stade 06 "écartement des feuilles" à stade 07 "1 feuille étalée". Quelques stade 09 "2/3 feuilles étalées" en secteurs très précoces.

Pinot noir : stade 05 "débourrement" à stade 06.

Meunier : stade 03 en secteurs très tardifs à stade 05.

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 31 mars au 4 avril sur 169 parcelles de vigne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.





MANGE-BOURGEONS

Situation

Les dégâts demeurent globalement limités bien que légèrement plus importants qu'en 2013. La majorité des parcelles présente moins de 10 % de ceps avec au moins un bourgeon éviscéré.

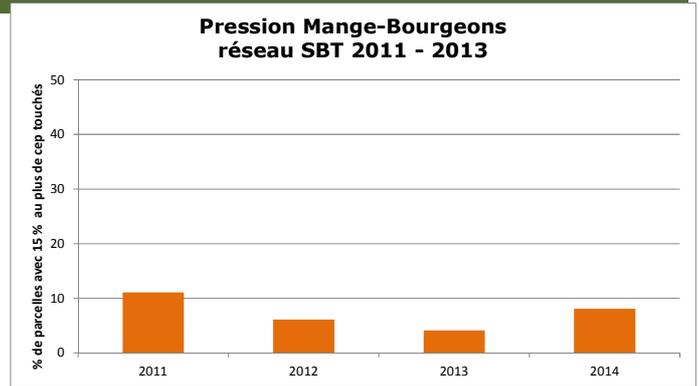
Au 4 avril, sur le réseau SBT, la proportion de parcelles dépassant le seuil de 15 % de ceps touchés est proche de 8 %. Ce premier bilan est intermédiaire entre la pression constatée en 2012 et 2011.

En ce début de semaine, les dégâts observés sont majoritairement anciens.

Analyse du risque

La progression rapide du développement végétatif sur ces derniers jours a permis, à une très grande majorité de parcelles, de dépasser le stade O6, stade de fin de sensibilité. Dans les secteurs tardifs où le débourrement est tout juste atteint ou presque, la phase de sensibilité ne devrait plus être très longue. Ce n'est qu'une affaire de 2 ou 3 jours.

Le risque mange-bourgeons peut être maintenant considéré comme écarté.



Boarmie fuyant un bourgeon au stade o6, devenu peu appétant



MILDIOU

Situation

La maturité des œufs de mildiou (forme de conservation hivernale) a été observée hier au laboratoire (échantillons placés en étuve humide, à 20 °C).

Analyse du risque

Des contaminations primaires sont possibles au vignoble si trois conditions sont réunies : maturité des œufs d'hiver, réceptivité de la vigne (stade O6 atteint) et pluie d'au moins 2 mm avec une température moyenne journalière généralement égale ou supérieure à 11 °C (à 2 mètres sous abri) sur un sol déjà humide.

A ce jour, deux des conditions rapelées ci-dessus sont remplies. **Toutefois, le risque épidémique est considéré comme faible pour les raisons suivantes :**

- La phénologie est peu développée et les inflorescences sont encore bien à l'abri, protégées par les premières feuilles.
- Les données du modèle Potentiel Système (SESMA), dont la variable EPI (Etat Potentiel d'Infection) calculée avec les données météorologiques du 7 avril, traduisent actuellement un faible potentiel épidémique sur l'ensemble du réseau de stations météo suivies par le CIVC (38 stations).
- Enfin, pour le moment, les prévisions météorologiques ne prévoient pas de pluies pour les 10 jours à venir.



PYRALES

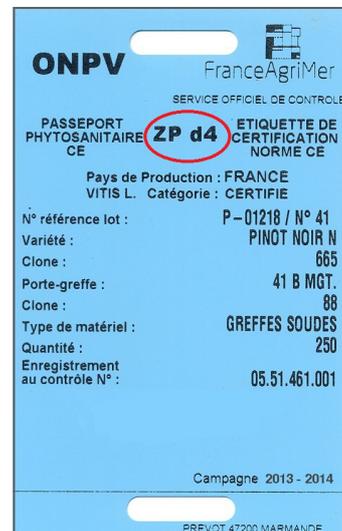
Les premières chenilles ont été observées en début de semaine sur des parcelles de chardonnay présentant des bourgeons au stade O7 "1 feuille étalée". Il s'agit du tout début des remontées. L'observation des pyrales reste encore délicate du fait du stade phénologique peu avancé.

plants ZP d4 : obligation incontournable pour toute entreplantation ou plantation

Depuis le 1er janvier 2012, tout matériel végétal du genre Vitis (greffons, porte-greffes, greffés-soudés) entrant en zone AOP Champagne (zone protégée vis-à-vis du phytoplasme de la flavescence dorée) doit être porteur d'une **étiquette de certification portant la mention ZP d4** (cf. photo étiquette de plants certifiés). L'attribution de la mention ZP d4 se fait sous le contrôle de FranceAgriMer.

Le respect de cette réglementation est primordial. Ces mesures réglementaires visent à éviter **l'introduction du phytoplasme de la flavescence dorée** dans l'AOP Champagne, vignoble jusque-là indemne, **via le matériel végétal.**

Pour rappel, la flavescence dorée (FD) est une **maladie épidémique grave** due à la présence d'un phytoplasme dans les vaisseaux conducteurs de sève de la plante. Elle se traduit par des symptômes de jaunisses qui aboutissent à la mort du cep. La transmission de cette maladie est assurée soit par le matériel végétal soit par le biais d'un insecte vecteur (*Scaphoideus titanus*). Cet insecte, inoffensif pour la vigne, peut être vecteur du phytoplasme uniquement s'il l'acquiert par une prise alimentaire sur un cep déjà atteint.



À ce jour en Champagne, le phytoplasme de la Flavescence dorée n'a toujours pas été mis en évidence (résultats des prospections jaunisses des campagnes antérieures - voir bulletin n°120).

Les enjeux sont donc très importants : il est impératif de ne pas introduire le phytoplasme de la FD via du matériel végétatif contaminé.

Il faut donc vous assurer que tous les plants que vous avez réservés pour entreplantation ou plantation portent bien la mention ZP d4. Les étiquettes de certification sont à conserver **au moins un an**.

Le SRAL et, par délégation la Fredon Champagne-Ardenne, réalisent des contrôles pour vérifier le respect de cette réglementation, notamment pendant la période des plantations.

Pour plus d'information, consulter :

- guide pratique viticulture durable 2014.
- extranet du CIVC.
- revue Le Vigneron Champenois octobre 2011, mars 2012.



Bulletin de Santé du Végétal

Vigne

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne : <http://www.champagricra.fr/-16-BSV-> et de la DRAAF : www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE :

Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - CIVC - Cohésis Vigne - COMPAS - Coopérative Champagne Coligny - Champagne Chassenay d'Arce - Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agriculture de la Marne - Magister - Ets RITARD - SOUFFLET Vigne - STAHL - Union Aubeoise - Union Champagne - Viti-Concept.

Rédaction : le CIVC avec relecture des GDV Marne, CSGV et DRAAF-SRAL.

Animation du réseau Vigne : Pascale PIENNE - CIVC. Tél. : 03 26 51 34 46. Courriel : pascale.pienne@civc.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à v.bochu@champagricra.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.